

Paris, le 13/03/2019

Les Sénateurs soussignés

à

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Membres  
du Conseil Constitutionnel  
2, rue Montpensier

75001 PARIS

GROUPE SOCIALISTE  
ET REPUBLICAIN

---

*LE PRESIDENT*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément au deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution, nous avons l'honneur de déférer au Conseil Constitutionnel la loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Patrick KANNER